

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
3e séance
tenue le
lundi 14 octobre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SÉANCE

Présidente : Mme ESPINOSA (Mexique)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 158 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DE L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA FAMILLE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/51/SR.3
18 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 heures

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La PRÉSIDENTE attire l'attention sur le document A/C.3/51/1, contenant une lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 20 septembre 1996 concernant les questions renvoyées à la troisième Commission. Les accords ultérieurs auxquels est parvenue la Commission sur son programme de travail lors de sa réunion du 20 septembre sont indiqués dans le document A/C.3/51/L.1/Rev.1. Les renseignements mis à jour sur l'état d'avancement de la documentation figurent dans le document A/C.3/51/L.1/Add.1/Rev.1.

2. Le document A/C.3/51/5 contient une lettre datée du 26 septembre 1996 émanant du Président de la cinquième Commission et soumettant à la troisième Commission pour examen les programmes pertinents du plan proposé à moyen terme. Pour pouvoir effectuer cet examen, la Présidente a demandé au Secrétariat de prévoir une séance supplémentaire le 23 octobre à 10 heures. Elle suppose que les membres de la Commission seront d'accord pour tenir cette séance supplémentaire.

3. Il en est ainsi décidé.

4. La PRÉSIDENTE déclare qu'en ce qui concerne les programmes énumérés dans la lettre du Président de la cinquième Commission, elle lui a signalé que le programme 20 (Affaires humanitaires) et le programme 22 (Réfugiés palestiniens) n'étaient pas du ressort de la troisième Commission à la session actuelle.

POINT 158 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DE L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE (A/C.3/51/7)

5. M. WYZNER (Pologne), présentant le point 158 de l'ordre du jour, déclare que son pays a proposé l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée, laquelle constitue un phénomène mondial qui corrompt les États et apporte des tragédies et des souffrances dans la vie de nombreuses personnes innocentes. Le monde assiste à l'extension de la criminalité internationale dans ses manifestations les plus dangereuses : actes terroristes, trafic illicite des drogues, blanchiment de l'argent, trafic des personnes, y compris des femmes et des enfants, et trafic illicite des armes. En raison du développement rapide du commerce international et des relations économiques, de la liberté de mouvement et des courants de capitaux, il y a une augmentation alarmante du nombre de criminels dont les activités ont un caractère transfrontière, et souvent mondial.

6. Aucun État, pas même le plus puissant, ne peut combattre seul le crime organisé. Il est donc urgent d'instaurer une coopération internationale étroite, notamment une coordination entre les forces de répression et les systèmes de justice pénale. Ni les mesures prises pour lutter contre la criminalité transnationale organisée ni les instruments internationaux existants traitant de certains aspects spécifiques de la prévention du crime organisé ne suffisent à résoudre le problème. En conséquence, la communauté internationale devrait se mettre d'accord sur une convention-cadre qui mettrait en place des formes efficaces de coopération entre États en fournissant une assistance juridique et en instaurant des systèmes fiables de rapports et de surveillance afin de réduire et d'éliminer le crime organisé. Selon la Pologne, la nouvelle convention-cadre proposée devrait s'inspirer des instruments internationaux

existants qui réglementent le trafic illicite des stupéfiants, le trafic des personnes, la protection des matières nucléaires et l'importation et l'exportation de biens culturels ainsi que des accords bilatéraux et régionaux sur la prévention du crime.

7. La délégation de la Pologne a noté avec un vif intérêt les propositions faites récemment à la sixième Commission par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et visant à combattre et à éliminer le terrorisme international, notamment les attentats à la bombe et les actes de terrorisme nucléaire. Ces propositions se compléteraient avec la proposition polonaise à l'examen. Son pays cherche à mieux faire prendre conscience du crime organisé afin d'encourager les gouvernements et la communauté internationale à fournir les moyens nécessaires pour combattre ce phénomène. Il faudrait demander à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'élaborer en priorité une convention contre la criminalité transnationale organisée, en tenant compte des vues des États Membres ainsi que du projet de texte présenté par la Pologne dans le document A/C.3/51/7. Enfin, sa délégation espère qu'un projet de résolution sur ce point de l'ordre du jour pourra être adopté par consensus.

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

8. M. DESAI (Secrétaire général adjoint chargé de la coordination des politiques et du développement durable) affirme que beaucoup de choses ont été faites en ce qui concerne l'évolution des politiques depuis cinq ou six ans. La reformulation de la notion de développement comporte l'intégration des préoccupations économiques, sociales et environnementales qui sont bien du ressort de la troisième Commission. Il importe d'aller au-delà de la rhétorique Nord-Sud et d'identifier une base pour l'action en matière de coopération dans le domaine du développement au sein du système des Nations Unies fondée sur des objectifs, des valeurs et des intérêts partagés. Le travail de la Commission en matière de développement social, de promotion de la femme et de droits de l'homme nécessite clairement des efforts pour identifier de tels objectifs et valeurs partagés.

9. Un autre élément dans la reformulation du développement réside dans la nécessité d'identifier le rôle des politiques publiques dans un environnement où les gouvernements sont de plus en plus acquis au principe d'un développement basé sur le marché. Cette orientation figurait parmi les principaux objectifs de récentes conférences mondiales telles que le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur la femme. Des problèmes tels que la condition des femmes et des enfants dans le monde, l'élimination de la pauvreté et l'instauration des droits de l'homme ne peuvent être laissés aux forces du marché et la Commission joue un rôle important en veillant à ce que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de ces conférences.

10. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'élaboration des politiques, le point crucial est actuellement la nécessité de mettre davantage l'accent sur la mise en oeuvre effective. Ces dernières années, on a assisté à une forme d'évolution des politiques qui a été crédible non seulement aux yeux de ceux qui ont participé aux négociations mais également aux yeux des responsables de l'exécution au niveau national, y compris des acteurs non gouvernementaux tels qu'hommes d'affaires, syndicats, coopératives et, surtout,

organisations non gouvernementales. Il importe de conserver cette crédibilité en montrant que l'évolution des politiques est capable de placer l'accent approprié sur la mise en oeuvre effective. Pour ce faire, il faut une approche intégrée aux problèmes de suivi et d'examen aux niveaux national, régional et mondial ainsi qu'une meilleure architecture dans le fonctionnement des processus intergouvernementaux au sein des Nations Unies de manière que les différents éléments du suivi et de l'examen puissent se renforcer mutuellement. Il faut aussi que le travail analytique, normatif et opérationnel du système des Nations Unies soit de plus en plus guidé par les résultats des principaux processus de développement des politiques et les objectifs d'intégration et de démarginalisation qui les sous-tendent.

11. L'un des principaux objectifs de cet exercice est de créer des liens entre les aspects normatifs et opérationnels. Diverses équipes ont été constituées dans le but de passer de la politique générale à l'élaboration de directives opérationnelles pour la mise en oeuvre au niveau des pays. Il est également nécessaire de voir comment le processus intergouvernemental pourrait contribuer à améliorer les relations entre l'élaboration des politiques et leur exécution. Un bon exemple de ce problème est le programme concernant les handicapés qui cherche à combiner les aspects analytiques, normatifs et opérationnels. Plutôt que de s'arrêter au stade de la politique générale et de déclarer que la mise en oeuvre incombe à quelqu'un d'autre, un système a été mis en place en vertu duquel un rapporteur spécial rendrait compte à la Commission du développement social et, par le truchement de celle-ci, au Conseil économique et social sur la question de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés.

12. La crédibilité des processus d'élaboration des politiques serait mise en cause si l'on ne pouvait montrer que celles-ci étaient suivies d'une mise en oeuvre effective. À cet égard, les deux principaux thèmes d'intérêt pour la Commission sont l'intégration et la démarginalisation. L'intégration est un problème clé dans le domaine du développement social. Le progrès social doit être traité non pas comme une question secondaire mais comme un élément qui doit être intégré à la politique de développement dès le départ. La démarginalisation est particulièrement importante dans la perspective de l'égalité entre les sexes. La question de la promotion de la femme doit être considérée non seulement sous l'angle d'actions spécifiques touchant seulement les femmes mais dans l'optique d'assurer une prise de conscience de la différence entre les sexes dès la formulation de la politique de développement.

13. Le rôle de la troisième Commission dans ces domaines est vital et le Secrétaire général adjoint se félicite de pouvoir travailler avec elle et d'en recevoir des orientations dans le cadre des efforts que poursuit le Secrétariat pour passer de la phase de l'élaboration des politiques générales à la phase de leur exécution.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE, AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA FAMILLE (A/51/3 (Parties I et II), A/51/87, A/51/208-S/1996/543, A/51/210, A/51/267, A/C.3/51/4)

14. M. KRASSOWSKI (Division des politiques sociales et du développement social, Département de la coordination des politiques et du développement durable), présentant le rapport sur le statut et le rôle des coopératives dans le contexte des nouvelles tendances économiques et sociales (A/51/267), dit que ce rapport

résume les informations sur la manière dont les besoins des populations en matière de services sociaux de base sont satisfaits par tout un ensemble d'arrangements coopératifs. Le rapport passe en revue les expériences nationales favorisant la contribution des coopératives au développement social sous des formes compatibles avec les principes et objectifs des principales conférences internationales tenues depuis 1990 et insiste sur la nécessité pour les gouvernements de suivre de près le cadre législatif et administratif régissant le fonctionnement des arrangements de type coopératif dans divers secteurs. L'attention est également appelée sur les moyens d'encourager une assistance entre coopératives.

15. Mme de BARISH (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les pays en développement, qui ont des populations jeunes, sont préoccupés par la question du vieillissement parce que le monde se trouve confronté à une révolution démographique majeure : le vieillissement de sa population. Actuellement, plus de la moitié des personnes âgées du monde vivent dans les pays en développement et, d'ici 2025, près des trois quarts d'entre eux se trouveront dans ces pays. À la différence des pays développés, les pays en développement ne possèdent ni l'infrastructure nécessaire pour s'occuper des personnes âgées ni les ressources pour en créer une.

16. L'infrastructure pour les personnes âgées dans les pays développés est trop coûteuse pour être reproduite dans la plupart des pays en développement. En conséquence, il faut générer et encourager des réponses au vieillissement qui puissent être synchronisées avec les politiques et stratégies de développement des pays en développement. Le vieillissement et le développement sont complémentaires et non contradictoires puisque les personnes âgées peuvent participer et contribuer au processus de développement. Le Groupe des 77 et la Chine se réjouissent de participer aux travaux de la Commission sur cette question et espèrent pouvoir contribuer aux préparatifs pour l'Année internationale des personnes âgées qui aura lieu en 1999.

17. M. OTUYELU (Nigéria) souligne la nécessité d'un développement social orienté vers l'avenir afin de répondre aux défis que posent la croissance de la population et la diminution des ressources. Dans de nombreux pays, la privatisation a pour effet de rendre les soins de santé inaccessibles aux pauvres. En raison de l'endettement et de la médiocrité des termes de l'échange, de nombreux pays en développement ne sont pas en mesure d'allouer des ressources à la protection sociale. Une coopération internationale plus forte est nécessaire pour dégager des ressources permettant d'améliorer le développement social et investir dans les infrastructures. Il faut arriver à un équilibre entre la privatisation et la responsabilité des pouvoirs publics pour la protection sociale. En conséquence, la délégation nigériane lance un appel pour une coopération internationale plus étroite entre les organisations des Nations Unies dans le domaine du développement social afin de mettre en oeuvre les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social.

18. M. HADJIYSKY (Bulgarie) se félicite de ce que la Commission pour le développement social ait été choisie comme principal organe pour la coordination et le suivi du Sommet mondial de 1995 sur le développement social. Il faudrait analyser de manière détaillée les moyens de rationaliser les travaux de la Commission.

19. En mai 1996, le Gouvernement bulgare a adopté un programme national de développement social faisant suite à la Déclaration et au Programme d'action de

Copenhague. Ce programme énonce les stratégies visant à promouvoir le développement durable, la paix sociale et l'élimination progressive de la pauvreté. Il a pour objectif de mettre en place un environnement socio-économique propice à l'amélioration des conditions de vie; à réduire la pauvreté, créer des emplois et réduire le chômage; à promouvoir l'intégration sociale en répondant aux besoins des groupes vulnérables; enfin, à participer à la coopération internationale dans le domaine du développement social. La Bulgarie coopère activement avec le PNUD dans le domaine social et compte lancer dans un avenir proche un deuxième projet conjoint visant à éliminer la pauvreté et la marginalisation sociale.

20. M. KALLEHAUGE (Danemark) souhaite mettre en lumière la question des handicapés. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en juin 1996, a constitué une étape importante pour les handicapés dans la lutte qu'ils mènent pour bénéficier de l'égalité des chances. Dans la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains, il a été clairement stipulé que les handicapés avaient le droit d'avoir un logement qui était physiquement accessible. Le Gouvernement danois a déjà mis en place des comités chargés de formuler des politiques nationales d'accessibilité. Il reste cependant beaucoup à faire. L'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et l'application de la stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà restent l'objectif principal. Pour le moment - comme l'a recommandé le Rapporteur spécial sur le suivi de l'application des Règles - l'accent devrait être mis sur la législation, la coordination des travaux, l'organisation des personnes ayant des handicaps physiques, l'accessibilité, l'éducation et l'emploi.

21. La législation, en particulier, devrait se voir attribuer une priorité élevée aux niveaux tant national qu'international. Si les droits des personnes handicapées n'étaient plus des recommandations mais des instruments statutaires, l'égalisation des chances gagnerait beaucoup en dynamisme. La communauté internationale a un rôle important à jouer à cet égard en reconnaissant certains des droits énoncés dans les Règles comme étant des droits fondamentaux de la personne humaine. La reconnaissance de ces droits serait renforcée s'ils étaient inscrits à l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme.

22. Dans sa résolution 50/144, l'Assemblée générale a noté que des organisations non gouvernementales ont pris l'initiative de mettre au point un indice de l'incapacité fondé sur les Règles. Suite à cette initiative, des questionnaires ont été envoyés à 650 organisations de personnes handicapées et des réponses ont été reçues de plus de 80 pays.

23. Il y a quinze ans, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé une nouvelle stratégie de réhabilitation à base communautaire. M. Kallehauge pense qu'il serait opportun d'entreprendre une évaluation internationale de l'expérience acquise au cours de la mise en oeuvre de cette stratégie. Il conviendrait de confier cette évaluation à la Banque mondiale, en coopération avec d'autres institutions spécialisées compétentes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que des représentants d'organisations d'handicapés. Il invite instamment la Commission à appuyer cette proposition.

24. M. POULSEN (Danemark) déclare qu'il s'attachera essentiellement à la question de la participation des jeunes aux prises de décisions. Les jeunes

subissent moins que leurs aînés le poids de l'histoire et des traditions et sont donc en mesure d'apporter des idées nouvelles intéressantes. Ils sont en conséquence des agents clés du développement social et du changement et doivent être considérés comme des partenaires naturels et égaux dans la société.

25. Avec l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, les Nations Unies ont fait un pas important. Elles doivent maintenant s'avancer vers la réalisation des objectifs du Programme. Il faudrait élaborer des projets s'inspirant des compétences spéciales des organisations de jeunesse. L'apprentissage par leurs semblables, dans le cadre duquel des jeunes enseignent aux jeunes, est l'une des méthodes qui permettra à ces derniers d'améliorer leur situation. Ce sont souvent les jeunes qui sont les mieux placés pour s'adresser à leurs semblables et établir avec eux des relations de confiance. La délégation danoise est particulièrement préoccupée par le fait que des jeunes femmes et des jeunes filles, dès l'âge de 13 ans parfois, ont des enfants, souvent avant d'être prêtes à assumer cette responsabilité et parce qu'elles n'ont pas reçu une éducation sexuelle appropriée. Pour surmonter ce problème, il faut leur fournir des informations sans préjugés.

26. Le Forum mondial de la jeunesse fournit aux organisations non gouvernementales de jeunes une importante occasion de rencontrer des représentants des organisations intergouvernementales. Il faut dégager des fonds pour permettre la participation des jeunes venant des pays les moins avancés du monde. À cet égard, M. Poulsen est heureux d'annoncer que le Gouvernement danois va accorder une subvention permettant à dix jeunes délégués des pays les moins avancés de participer à la prochaine session du Forum mondial de la jeunesse qui se tiendra à Vienne en novembre 1996. Il est de l'intérêt de la communauté internationale de donner aux jeunes la possibilité de participer à la société et aux prises de décisions de façon à ce qu'ils puissent acquérir les compétences dont ils auront besoin pour conduire le monde vers son avenir.

27. M. EDWARDS (Îles Marshall) rappelle que la République des Îles Marshall assume actuellement la présidence du Forum du Pacifique Sud. Les délégations du Forum ont participé activement au récent Sommet mondial pour le développement social et ont réaffirmé leur volonté d'oeuvrer pour une structure internationale améliorée conduisant au progrès de leur peuple. Ils ont affirmé solennellement leur engagement envers les droits de l'homme et le principe fondamental que tous leurs efforts de développement seraient axés sur les peuples des îles du Pacifique.

28. Les gouvernements de la région ont examiné attentivement le Programme d'action du Sommet mondial et se sont efforcés d'en tirer un ordre du jour prioritaire pour son exécution au niveau national. Lors de récentes réunions du Forum, toute la gamme des problèmes, y compris des aspects économiques et environnementaux du développement, ont été abordés dans une pleine compréhension de leur dimension sociale.

29. Aux Îles Marshall, il est demandé au secteur public de faire davantage avec moins de moyens et celui-ci fait actuellement l'objet d'un ajustement structurel de grande portée qui a mené à une augmentation du chômage. Le gouvernement recherche donc des prêts pour financer un programme de transition comportant le recyclage et des incitations pour le secteur privé. Fort heureusement, l'économie des Îles Marshall ne fait pas partie de celles qui sont soumises au

gaspillage que constituent les budgets militaires. Le pays a consacré la plus grande partie de ses ressources au bien-être social de sa population.

30. Un certain nombre d'organisations communautaires travaillent dur pour fournir une aide aux plus défavorisés. Elles manquent cependant cruellement de fonds. On a donc grand besoin d'une aide internationale mais jusqu'à présent celle-ci a été très limitée. Le gouvernement et les organisations communautaires des pays du Forum du Pacifique Sud ont fait des progrès méritoires dans le domaine du développement social et doivent être aidés. M. Edwards demande à ceux qui se sont engagés à soutenir le développement social et humain axé sur le peuple à considérer favorablement les pays de la région.

31. M. HUSSAIN (Soudan) dit que sa délégation soutient la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le développement social est une question à laquelle son gouvernement accorde une priorité absolue. La famille a une importance particulière puisque la société est le reflet de la famille et que si celle-ci est forte, la société l'est également. Cependant, il est clair que le développement social n'est possible qu'avec un développement économique continu qui, à son tour, dépend de conditions de paix. Les six conférences internationales tenues au cours de la dernière décennie ont témoigné des préoccupations de la communauté internationale pour le développement social et sa volonté d'atténuer la pauvreté dans les pays en développement a été affirmée dans l'initiative 20/20 décrite dans le Programme d'action du Sommet mondial. Cependant, ce souhait exige une volonté politique et des moyens pratiques. La neutralité et la transparence sont également des facteurs importants dans le domaine de la mise en oeuvre.

32. L'évolution technologique et autre a fait du monde un petit village et limité la liberté de chaque État de décider de ses politiques économiques et sociales. C'est pourquoi les États devraient coopérer pour élaborer des programmes de développement social et économique appropriés, garantir la stabilité politique et la sécurité et éviter les conflits. Le renforcement des organisations locales aidera à contrôler les problèmes d'intolérance et contribuera au développement social.

33. Depuis la fin de la guerre froide, les conflits armés sont devenus régionaux et intercommunautaires plutôt que mondiaux, et l'économie de dépenses militaires n'a pas été aussi importante qu'on ne l'aurait espéré. Un désarmement complet et universel serait un facteur essentiel pour créer une atmosphère propice au développement social.

34. Le souci de tous les secteurs de la société est un premier pas vers l'édification d'une société saine. Le Soudan porte une attention particulière aux jeunes car ce sont eux le fondement du développement futur. Au cours des trois dernières années, le nombre d'établissements scolaires a fortement augmenté, tout comme celui des collèges techniques et de formation professionnelle. Le gouvernement a également développé les emplois pour les jeunes et s'efforce d'attirer les investissements qui fourniront les ressources nécessaires. En raison de l'importance de l'éducation pour le développement social, le gouvernement ne ménage aucun effort pour éliminer l'analphabétisme dans tout le pays.

35. La nature de la famille dans la société moderne est en train de subir un changement considérable. Certaines sociétés considèrent que le pivot de la société est l'individu, ce qui diminue le rôle de la famille en tant que cellule

primaire. L'individu devient coupé de sa famille et cela engendre bien des maux qui affligent la société actuelle. Le Soudan considère que l'individu doit être replacé fermement dans son contexte naturel, qui est la famille. La famille, en tant qu'élément éducatif de base de l'enfant, représente la fondation la plus sûre pour l'avenir de toute société. Elle a un rôle important à jouer en produisant une personne solide et saine et en commençant à lui distiller les principes et les pratiques des droits de l'homme. En raison de sa croyance dans l'importance de la famille, le gouvernement a pris des dispositions pour faciliter le mariage.

36. Le développement social ne saurait être atteint que par l'élimination de la pauvreté, la réalisation de la paix et de la sécurité, l'épanouissement dans la société de valeurs morales décentes et l'élimination de l'injustice sociale et de la discrimination pour des motifs de religion, de race ou de culture.

37. Mme SKEI GRANDE (Norvège), parlant en tant que représentante de la jeunesse, déclare que la planète dont sa génération héritera est confrontée à d'énormes défis à l'échelle mondiale tels que le réchauffement climatique qui aura des conséquences majeures sur l'environnement. Le partage des ressources du globe, notamment l'eau et la nourriture, est également un grand sujet de préoccupation. Dans l'ensemble du monde, les jeunes auront à faire face aux mêmes problèmes et il devrait leur être accordé un plus grand accès aux prises de décisions. Leur participation est à la fois souhaitable et nécessaire : on a grand besoin de leur vision de l'avenir, de leur solidarité et de leur motivation. Les jeunes, par le biais de leurs propres organisations, devraient avoir le droit de forger leur destin à tous les niveaux. Les mouvements de masse les plus importants en faveur de la paix, des droits de l'homme, de l'environnement et de la démocratie ont tous été fortement soutenus par les jeunes. Dans plusieurs pays, des mouvements d'étudiants sont à l'origine d'un changement démocratique important.

38. Les Nations Unies devraient être à l'avant-garde dans ce domaine. Le Programme d'action mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (résolution 50/81 de l'Assemblée générale, annexe) est un pas dans la bonne direction mais doit être suivi comme il convient. Les jeunes doivent se voir accorder plus d'influence aux Nations Unies et les recommandations faites par les organisations de jeunesse telles que le Forum des jeunes du système des Nations Unies devraient être considérées avec plus d'attention.

39. Dans les efforts collectifs pour lutter contre les graves dangers qui menacent l'existence de la race humaine, chaque pas - aussi modeste soit-il - compte. Mme Skei Grande en appelle à tous les pays pour qu'ils donnent aux jeunes un meilleur accès aux prises de décisions, au plan tant régional que national, et les laissent participer à l'action qui décidera de leur propre avenir. Les États Membres des Nations Unies devraient s'efforcer d'augmenter le nombre de représentants de jeunes qui participent à leurs réunions et permettre au Forum des jeunes de devenir un événement régulier avec un financement solide.

40. Mme MESDOUA (Algérie) affirme que les transformations de l'économie mondiale et les tendances accélérées vers la modernisation et la globalisation ont certains effets pervers qui aggravent les déséquilibres économiques et constituent des risques potentiels à la paix et à la sécurité internationales. L'aggravation des phénomènes de pauvreté, de chômage et de désintégration sociale, surtout dans les pays de l'hémisphère sud, exige de la part de la communauté internationale des efforts soutenus en vue de promouvoir un nouveau

concept de coopération internationale pour le développement. Le Sommet mondial pour le développement social constitue un cadre de référence utile pour la politique des divers États. Les objectifs fixés par le Sommet témoignent de la volonté de la communauté internationale d'intensifier sa lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la désintégration sociale, de créer des emplois productifs et de susciter une nouvelle solidarité internationale. Cette solidarité est indispensable si l'on veut réduire le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Une approche concertée est donc nécessaire.

41. L'Algérie a réussi, en quelques décennies, à fournir à sa population des emplois, des soins et une éducation gratuite ainsi qu'un système de protection sociale étendu. Malgré des difficultés économiques considérables, son gouvernement est déterminé à préserver ces acquis et à entamer un processus de renouveau économique, social et politique fondé sur une économie de marché, la justice sociale, le rejet de toute forme de marginalisation ou d'exclusion et l'instauration d'un système démocratique durable. Cette démarche appelle le soutien de la communauté internationale. Le Gouvernement algérien espère que les efforts nationaux pour satisfaire les aspirations légitimes des individus et des peuples seront renforcés par une action internationale efficace. Les institutions financières internationales doivent adapter leurs stratégies et revoir leurs programmes dans l'intérêt d'un développement global sûr, faute de quoi les efforts individuels des pays pour renforcer la démocratie risquent d'échouer.

42. L'heure est venue pour les Nations Unies d'inscrire dans les actes leur mandat originel dans les domaines économiques et sociaux. L'Organisation ne peut être une force réelle pour la paix que si elle est aussi une force pour le développement. Ce n'est que si les organismes intergouvernementaux sont renforcés et leur action harmonisée que le système des Nations Unies pourra apporter une contribution importante au développement. La Commission du développement social est appelée à jouer un rôle vital dans la coordination de l'ensemble des activités sociales à l'échelle du système. La délégation algérienne se félicite du renforcement du mandat de la Commission ainsi que de l'élargissement de sa composition. Ces mesures devraient s'accompagner de moyens accrus pour lui permettre d'accomplir les tâches qui lui sont assignées.

43. Le suivi du Sommet exige une coopération réelle et un partenariat effectif entre les États, le système des Nations Unies, les institutions financières et monétaires internationales et les organisations non gouvernementales. Tous doivent travailler ensemble pour dégager les moyens nécessaires à cette grande entreprise. Tant que la misère subsistera, aucun pays ne pourra estimer avoir atteint le développement véritable.

44. M. WISSA (Egypte) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par le Groupe des 77 et la Chine. Il est indispensable d'augmenter les efforts en faveur du développement social et d'examiner les raisons du manque de développement équitable à travers le monde. L'État a un rôle crucial à jouer dans le développement, mais ses efforts ne peuvent réussir que dans un environnement international favorable créé par des facteurs tels que le commerce, les investissements, les ressources bilatérales et le transfert de technologie.

45. La famille et la jeunesse, la vieillesse et les handicapés sont autant de questions liées entre elles qui ont une incidence directe sur le développement

global de toute société. La famille est la base de la société et c'est pourquoi le Gouvernement égyptien continue son action pour mieux faire comprendre le rôle que celle-ci joue dans le domaine social et du développement et l'action qui lui incombe dans l'application de programmes touchant la famille, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

46. L'éducation est non seulement souhaitable en soi, mais elle est l'un des principaux moyens de réaliser le développement. La politique de l'Égypte en matière d'éducation repose donc sur une compréhension de la nécessité d'une coopération entre les autorités locales et les organisations non gouvernementales pour faire face à des problèmes tels que l'analphabétisme et l'accès des filles et des jeunes femmes à une éducation convenable.

47. L'Égypte se félicite du cadre conceptuel d'un programme pour l'Année internationale des personnes âgées en 1999 car on pourra ainsi mettre en lumière les difficultés éprouvées par les personnes âgées et les manières de les atténuer. Les personnes âgées représentent une ressource importante à laquelle les gouvernements peuvent faire appel si les moyens appropriés sont mis en place.

48. L'Égypte considère qu'il est très important d'éduquer et d'intégrer les handicapés dans la société car leur marginalisation constitue une violation des droits fondamentaux de l'homme et des valeurs religieuses et humanitaires.

49. Le Gouvernement égyptien a commencé à élaborer un ensemble de politiques et programmes visant à mettre en oeuvre les recommandations du Sommet mondial pour le développement social. Un grand programme national pour éliminer la pauvreté est en cours d'exécution.

50. S'agissant de l'initiative 20/20 figurant dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, il a été convenu que l'objectif initial était de 0,7 pour cent du produit national brut et que la capacité du gouvernement d'un pays en développement de consacrer 20 pour cent de ses dépenses aux services sociaux de base dépendrait du niveau de son développement économique, de son endettement et d'autres engagements financiers. L'initiative 20/20 devrait donc comprendre un accord sur le concept des programmes sociaux, l'aide des donateurs basée sur les comptes financiers établis par le pays bénéficiaire et la préparation d'un budget national comportant des crédits et des mesures de suivi spécifiques.

51. M. GUBAREVICH (Biélorus) estime que l'ampleur et la diversité des problèmes sociaux auxquels le monde est aujourd'hui confronté menacent les fondations mêmes du développement normal de la civilisation humaine. Il est donc vital de veiller à ce que les gouvernements et les Nations Unies oeuvrent ensemble pour traduire dans la réalité les engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. La récente session extraordinaire de la Commission du développement social consacrée à l'élimination urgente de la pauvreté a apporté une contribution importante à cette fin. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (A/51/267), sa délégation reconnaît le rôle que le mouvement coopératif doit jouer dans l'application des engagements pris à Copenhague, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de l'intégration sociale et de l'élimination de la pauvreté.

52. Conscient du lien indissociable entre la croissance économique et le développement social, le Gouvernement du Bélarus s'est efforcé d'éviter une chute brutale du niveau de vie de la population au cours de la période actuelle de transition et, en conséquence, il a pris des mesures pour stabiliser l'économie et freiner l'inflation. Néanmoins, les réformes économiques se sont accompagnées d'une baisse dramatique de la production, d'une augmentation des prix, d'une diminution des revenus réels et d'une contraction des fonds dont dispose l'État pour traiter ces problèmes. En outre, les dépenses entraînées par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl représentent encore un cinquième du budget annuel du pays.

53. L'augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population du Bélarus impose une charge croissante à ceux qui sont en âge de travailler, tandis que les dépenses consacrées aux pensions, aux soins médicaux et à l'assistance sociale aux personnes âgées ont augmenté considérablement. S'inspirant du Plan d'action international sur le vieillissement, le Bélarus a élaboré son propre programme de mesures pour aider les personnes âgées. Il s'agit essentiellement de transformer les services en faveur des personnes âgées, de sauvegarder leurs droits au regard de la loi et de construire des établissements spéciaux fournissant des soins médicaux et des services sociaux aux retraités.

54. La situation des familles au cours de la période actuelle de transition économique est un sujet de vive inquiétude pour son gouvernement. Les familles à faible revenu - pour la plupart des familles nombreuses et des familles monoparentales - se trouvent dans des situations extrêmement difficiles. En outre, il faut maintenant s'occuper du problème des familles qui sont devenues des réfugiées ou sont touchées par le chômage. Le Gouvernement du Bélarus a mis en place un système d'allocations pour les familles ayant des enfants. Le revenu de la population est actuellement indexé sur l'inflation et un système de subventions pour les loyers a été mis en place.

55. La délégation du Bélarus pense qu'il est essentiel de renforcer la Commission du développement social qui joue un rôle de premier plan dans la formulation et la coordination des politiques en matière de questions sociales. À son avis, la meilleure façon de réaliser cet objectif est par l'adoption de mesures intensives plutôt qu'extensives. Plus précisément, la Commission devrait rechercher des moyens plus efficaces d'organiser ses travaux, tant au cours des sessions qu'entre celles-ci et les ressources dont elle dispose déjà devraient être utilisées de manière plus efficace. M. Gubaverich se félicite des propositions tendant à ce qu'il y ait des consultations informelles et ouvertes entre les membres de la Commission et que le Bureau se réunisse régulièrement. Il est favorable à l'élargissement des pouvoirs du Bureau, estimant qu'une telle mesure permettrait d'arriver plus rapidement à un consensus sur le lourd programme de travail de la Commission.

56. L'idée d'un dialogue avec des groupes d'experts, pour la plupart des représentants des organes compétents du système des Nations Unies et des gouvernements des États Membres, présente un grand intérêt. La délégation du Bélarus insiste pour qu'il soit tenu dûment compte du principe de la répartition géographique équitable lorsque la candidature de ces experts est examinée. Elle est favorable à l'idée que des organisations non gouvernementales puissent jouer un rôle plus important dans les travaux de la Commission. Enfin, si la plupart des mesures proposées pour renforcer le rôle de la Commission sont louables, il faut parvenir à cet objectif dans le cadre des ressources existantes. M.

Gubarevich ne saurait donc appuyer les propositions visant à élargir la composition de la Commission et tenir des sessions annuelles.

57. Parmi les résultats les plus encourageants des dernières sessions de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme figure la reconnaissance dans leurs résolutions que la communauté internationale doit accorder une aide spéciale aux pays en transition économique, notamment dans le domaine social et dans la lutte contre la pauvreté. Il est toutefois regrettable que cette reconnaissance ne se soit pas traduite dans les programmes pertinents des Nations Unies. M. Gubaverich invite instamment les délégations à examiner la proposition du Bélarus concernant l'adoption d'un programme global d'assistance aux pays à économie en transition. Les efforts des gouvernements pour respecter les engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague doivent, à son avis, être appuyés par la communauté internationale.

58. M. REYES RODRÍGUEZ (Cuba) s'associe aux observations faites par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Tout programme de développement social doit comprendre des politiques d'action en faveur des jeunes, des personnes âgées et des handicapés, qui constituent tous des groupes auxquels son gouvernement accorde une priorité particulière. L'équité et l'égalité des chances pour tous sont les principes fondamentaux sur lesquels sont fondés les progrès réalisés à Cuba au cours des 30 dernières années.

59. Il n'y a aucun secteur de la vie économique, politique et sociale à Cuba dans lequel les jeunes ne jouent pas un rôle essentiel. Une amélioration constante des possibilités offertes aux jeunes de participer pleinement à la vie sociale est le résultat de la politique assurant la présence d'un nombre considérable de jeunes au Parlement et dans l'administration. Cuba se félicite de l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et appuiera les efforts de la Commission du développement social pour en évaluer l'application.

60. Cuba participera également dans toute la mesure du possible aux préparatifs pour l'Année internationale des personnes âgées qui doit se tenir en 1999. Les personnes âgées bénéficient à Cuba d'un programme de soins médicaux et hospitaliers pour tous ainsi que de la sécurité sociale. Une initiative importante est la constitution de "cercles de grands-parents" qui sont des organisations volontaires comportant plus de 150 000 membres conçues pour faire participer les personnes âgées à la vie communautaire grâce à des activités sociales. Ces cercles permettent également aux personnes âgées de mieux prendre conscience de leur propre utilité sociale en leur donnant un rôle dans l'éducation des jeunes et dans d'autres activités communautaires.

61. Le soutien aux handicapés comprend à la fois une aide à leurs organisations et des actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des activités culturelles et des sports. Cuba possède près de 500 centres d'éducation spécialisée pour les personnes handicapées.

62. Malgré la situation économique difficile de Cuba, qui a empiré à la suite du resserrement du blocus économique imposé unilatéralement par les États-Unis, le gouvernement n'abandonnera jamais l'approche humaniste qui a inspiré sa politique sociale au cours des trois dernières décennies. Cuba continuera d'être une société pour tous.

63. M. PACE (Malte) estime que le rôle du gouvernement est fondamental pour les questions sociales et de développement. De nombreuses sociétés sont en pleine mutation, parfois à la suite de mesures politiques, et ces transformations font partie de l'évolution internationale. Les gouvernements devraient appliquer des politiques qui garantissent la liberté du citoyen en tant que membre de la communauté. Des initiatives politiques pourraient permettre aux citoyens de rechercher un meilleur avenir pour eux-mêmes et leurs familles et de réaliser leur potentiel. Des mesures appropriées pourraient créer des richesses, en assurer une répartition équitable et donner davantage de liberté dans tous les domaines. La cohésion sociale n'est possible que si la diversité sociale et culturelle est préservée et encouragée. La nature de la politique sociale a changé de manière fondamentale. Son propre gouvernement a adopté la notion d'une société de bien-être, concept qui a remplacé celui d'État providence. Le rôle du gouvernement est d'intégrer les services sociaux en accordant la priorité aux besoins de l'individu. Les gouvernements doivent travailler étroitement avec les organisations bénévoles pour améliorer la participation de toutes les parties prenantes. Le résultat le plus important du Sommet mondial pour le développement social a peut-être été l'engagement d'éliminer la pauvreté.

64. La famille est un élément central de la politique sociale du Gouvernement maltais car elle représente la cellule de base de la société et l'environnement naturel pour le développement et le fonctionnement sain de l'individu et, par voie de conséquence, de la société. Des mesures législatives récentes ont donné une reconnaissance juridique au rôle crucial joué par les femmes dans la société et particulièrement au sein de la famille. La Loi sur la famille stipule que le mari et la femme sont des partenaires égaux ayant des droits égaux dans les décisions concernant toutes les questions touchant leur famille, notamment les soins à leurs enfants. En outre, conformément à sa croyance dans l'égalité des chances pour tous, le Gouvernement maltais a pris des mesures pour veiller à ce que les personnes handicapées puissent réaliser leur potentiel.

65. Les personnes âgées ont le droit à une vie digne et à la reconnaissance de leurs contributions passées à la société. Elles ont droit à toute l'assistance dont elles ont besoin pour surmonter les handicaps dus à l'âge, la réduction de leurs capacités ou à la maladie. Si l'État peut fournir aux personnes âgées des avantages financiers, c'est à la famille de leur fournir des bienfaits immatériels tels que l'amour et la compagnie. La vieillesse n'est pas une maladie mais une phase de la vie qui exige beaucoup de soins, de respect et d'amour. À cet égard, l'Institut international du vieillissement fait un travail utile à Malte. Il sert de passerelle entre les pays pour le recueil, l'échange et la diffusion de données, d'informations et de compétences qui concernent tous les aspects du vieillissement. Il favorise la coopération technique pour la création de réseaux et la mise en place de points focaux pour les activités en matière de formation au niveau national.

66. S'agissant des jeunes, la politique du gouvernement consiste à leur fournir des chances égales en matière d'éducation à tous les niveaux et à les intégrer en tant que forces positives de changement et de renouveau dans le courant principal de la vie politique, sociale et économique du pays en les reconnaissant comme étant un élément vital de l'avenir de la nation.

67. Malte a choisi de réaliser la justice sociale au sein de son peuple, particulièrement en ce qui concerne les nécessiteux. Le gouvernement a créé un environnement qui encourage les initiatives volontaires et privées en tant que

partenaires importants dans le domaine social. La société doit veiller non seulement à fournir des services personnalisés à ceux qui en ont le plus besoin mais aussi à améliorer leur potentiel et leur situation financière.

68. M. CHANG SEE TEN (Malaisie) affirme que les jeunes constituent non seulement une ressource humaine majeure et potentielle mais aussi des agents essentiels du développement social futur. Leur imagination, leur idéal, leur énergie et leur vision sont indispensables pour assurer le développement continu de leur société. S'ils ne sont pas orientés dans la bonne voie, ils risquent de devenir facilement la proie de divers maux sociaux qui seront chers à corriger. Plus de 60 pour cent des jeunes du monde vivent en Asie et, d'ici à l'an 2025, ce pourcentage pourrait atteindre 89 pour cent. Les implications socio-économiques de cette évolution démographique ne sauraient être traitées à la légère car elles pourraient facilement se traduire par une diminution de l'emploi, un manque de ressources pour les services sociaux et des possibilités d'éducation réduites, autant d'éléments qui pourraient conduire à la délinquance, au crime et à l'abus des drogues. Les jeunes des pays en développement ont besoin d'avoir accès à une meilleure éducation, à une formation, à une assistance technique, à la technologie, à la santé et au crédit. Si l'on répond aux besoins des jeunes, on assurera la stabilité économique et sociale. Dans le cadre du sixième Plan malaisien (1990-1995), divers programmes d'aide à la jeunesse ont été mis en oeuvre.

69. Le fait que 1999 ait été désignée comme Année internationale des personnes âgées est à la fois opportun et approprié car tous les pays connaissent une augmentation à la fois absolue et relative de la taille de leur population vieillissante. D'ici à 2030, plus de 1,4 milliard de personnes auront 60 ans ou plus et la plupart d'entre elles vivront dans la région de l'Asie et du Pacifique. Étant donné l'allongement de l'espérance de vie et la dislocation de la famille élargie, il faut prendre des mesures pour veiller à ce que les liens familiaux soient préservés et que les soins aux personnes âgées continuent d'être assurés par la famille. Pour encourager les enfants à prendre soin des personnes âgées, la Malaisie accorde, depuis 1992, des exonérations fiscales aux enfants qui prennent en charge les dépenses médicales de leurs parents âgés. La protection sociale des fonctionnaires du secteur public a été étendue à leurs parents. La Malaisie a élaboré une politique nationale en faveur des personnes âgées pour s'assurer que celles-ci puissent jouir de l'indépendance et de la qualité de la vie. La planification en faveur des personnes âgées en Malaisie continuera à tenir compte de leurs besoins.

70. Plus de 500 millions de personnes dans le monde souffrent d'une incapacité physique, mentale ou sensorielle d'un genre ou d'un autre et environ 80 pour cent d'entre elles vivent dans les pays en développement. L'Année internationale des personnes handicapées, en 1981, a contribué à faire connaître les besoins de cette population et la nécessité de mettre en place des politiques visant à intégrer les handicapés dans la vie économique, politique et sociale. La Malaisie est pleinement engagée, aux niveaux national et international, dans la promotion d'une pleine participation et d'une égalité des handicapés dans la société. Le gouvernement continuera à s'occuper d'eux grâce à des programmes d'éducation, de formation et de réinsertion.

71. La Malaisie reconnaît la famille comme étant la cellule de base de la société et la source primaire de l'affection et des soins. Il est temps de revenir aux valeurs fondamentales de la vie familiale et de donner à la famille les moyens de faire face aux défis du prochain siècle. Le concept de la famille

traditionnelle ne doit pas être perdu dans le courant de l'évolution mondiale rapide. C'est pourquoi la Malaisie est favorable à l'amélioration des conditions économiques et sociales pour permettre aux membres de la famille de faire face aux changements. Il importe de promouvoir la santé de la famille, la planification familiale, la nutrition, les programmes d'éveil des enfants, les compétences parentales et l'interaction entre parents et enfants.

72. Ce sont les gens qui sont au coeur du développement et qui en constituent la clé. Investir dans le bien-être du peuple signifie investir dans le bien-être futur de toutes les sociétés. Le temps est venu de donner aux familles, aux jeunes, aux personnes âgées et aux handicapés les moyens de s'assumer face aux défis de l'avenir.

73. L'Archevêque MARTINO (Observateur du Saint-Siège) déclare que le thème commun des dernières grandes conférences des Nations Unies sur les questions sociales a été la recherche d'un nouveau concept de développement centré sur l'homme. L'être humain devrait être le souci principal de toutes les activités sociales, politiques et économiques. Les modèles existants de développement ont montré leurs insuffisances car ils n'ont pas pu surmonter les problèmes de l'inégalité et de l'exclusion sociale. La pauvreté est la cause principale de l'exclusion sociale et elle a focalisé l'attention du Sommet mondial pour le développement social. Les États se sont engagés à mettre en place, dès la fin de 1996, des stratégies nationales visant à l'élimination de la misère, et sa délégation espère qu'il sera possible d'examiner les progrès réalisés jusqu'à présent.

74. L'une des toutes premières obligations de chaque nation doit être d'investir dans sa jeunesse. Il faut permettre aux jeunes de consacrer leur idéalisme à la création d'un monde où les valeurs fondamentales sont respectées et les droits de l'homme protégés et où prévaut un climat de solidarité. Pour de nombreux jeunes cependant, l'avenir n'est guère détenteur de promesses. Certains d'entre eux, surtout les filles, manquent de possibilités d'éducation. D'autres ne voient devant eux que le chômage, et même le chômage à long terme. Les drogues et le crime détruisent chaque jour la vie de milliers de jeunes, tandis que le climat actuel de laxisme sexuel fait qu'il est difficile de leur inculquer le véritable sens de leurs responsabilités au plan du comportement sexuel. Dans un tel contexte, de nombreux jeunes éprouvent clairement le besoin, et même le désir, de trouver une nouvelle vision morale.

75. Les progrès de la médecine, et notamment l'élimination de nombreuses maladies, ont permis un déclin spectaculaire de la mortalité. Cependant, à mesure que s'accroît la longévité, le respect pour la vie humaine et son caractère sacré diminue. Il est difficile de croire que l'euthanasie est maintenue perçue par certains comme une alternative acceptable aux soins qui doivent être apportés aux malades, aux personnes âgées et aux handicapés. L'Église catholique invite la communauté internationale à renouveler sa reconnaissance de la dignité sacrée de toute vie humaine et à oeuvrer pour une meilleure compréhension de la contribution que les personnes âgées peuvent apporter à la société.

76. La famille est la cellule de base de la société et joue un rôle crucial dans le monde d'aujourd'hui. L'intervenant invite instamment tous les gouvernements et toutes les sociétés à reconnaître la place spéciale qu'occupe la famille. L'Église catholique, pour sa part, continuera à s'efforcer de renforcer et de préserver les liens sacrés du mariage et de promouvoir le rôle

des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants. La famille des nations doit reconnaître que l'histoire de l'humanité, l'histoire du salut, passe par la voie de la famille et que celle-ci est au centre de la lutte entre le bien et le mal, la vie et la mort et tout ce qui s'oppose à l'amour.

77. Mme BARGHOUTI (Observateur de la Palestine) déclare que le développement de toute société dépend du niveau d'avancement des jeunes qui la composent, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. La protection des droits des jeunes doit donc être parmi les priorités des États de la communauté internationale. L'intégration des filles et des jeunes femmes dans les politiques de développement national est particulièrement importante. Les obstacles à l'égalité des sexes doivent être éliminés pour permettre aux femmes de participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la vie sociale, culturelle, économique et politique. Mme. Barghouti se félicite du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et espère qu'un effort concerté sera entrepris et que les ressources nécessaires seront dégagées pour permettre d'atteindre les objectifs du Programme.

78. En Palestine, les jeunes composent plus de 70 pour cent de la population. La plupart n'ont connu la vie que sous l'occupation israélienne ou dans des camps de réfugiés. Néanmoins, ils ont joué un rôle majeur dans la lutte pour l'indépendance de la Palestine. Nombre d'entre eux ont subi en conséquence des traumatismes physiques et psychologiques et tous ont payé un prix élevé en termes d'opportunités perdues. Aujourd'hui, ils continuent à être confrontés à des conditions économiques difficiles, un taux élevé de chômage et une violence récurrente. De jeunes Palestiniens sont encore détenus dans les prisons israéliennes.

79. C'est dans ce contexte que l'Autorité palestinienne est consciente de sa responsabilité de s'efforcer, avec l'aide de la communauté internationale, de créer une société meilleure où les jeunes Palestiniens pourront jouir des fruits de la liberté et de la prospérité. La création d'un ministère de la jeunesse et des sports témoigne de la détermination du gouvernement à favoriser le progrès des jeunes Palestiniens. Malheureusement, avec la rupture du processus de paix, l'optimisme si largement ressenti a cédé la place au désespoir. Mme Barghouti espère que le processus de paix sera sauvé et remis sur les rails au bénéfice non seulement des jeunes Palestiniens mais de tous les jeunes de la région.

80. M. FREEDMANN (Organisation internationale du Travail (OIT)) déclare que la situation sociale aujourd'hui est caractérisée par un niveau inacceptable de chômage et de sous-emploi. Parallèlement, la pauvreté et l'exclusion sociale ont augmenté, notamment dans les pays en développement. Néanmoins, l'OIT reste déterminée à poursuivre les objectifs qui ont été énoncés au Sommet de Copenhague et à promouvoir l'intégration des jeunes, des personnes âgées et des handicapés du monde dans un emploi productif. L'OIT a récemment mis au point une base de données et un réseau d'information international accessible sur Internet pour permettre aux organisations s'occupant de recherche concernant la formation et l'emploi de personnes handicapées de partager les informations. L'OIT coopère également avec le Rapporteur spécial sur la situation des handicapés pour suivre l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés.

81. Alors que les dirigeants du monde recherchent des moyens nouveaux et améliorés pour s'attaquer aux problèmes sociaux profonds qui confrontent la communauté internationale, le rôle des coopératives dont il est fait état dans

le rapport du Secrétaire général (A/51/267) fait l'objet d'un renouveau d'attention. Si l'économie mondiale offre d'énormes possibilités, nombreux sont ceux qui sont encore laissés pour compte. Les coopératives constituent un moyen efficace d'intégrer les personnes défavorisées ou socialement exclues dans l'activité économique et l'ensemble de la société. Les coopératives apportent également une contribution vitale à la création d'emplois et à la promotion du développement durable. L'OIT s'attache depuis longtemps à soutenir les coopératives. Elle apprécie en particulier leur rôle dynamique au niveau de la communauté de base. En exigeant que leurs membres engagent leurs propres ressources en tant que participation au capital de l'entreprise, les coopératives permettent de mobiliser le capital local, souvent sous-utilisé, pour appuyer le développement des entreprises.

82. Comme la plupart des institutions de la société, les coopératives ne sont pas restées insensibles aux changements. Depuis dix ans, la libéralisation de l'économie de nombreux pays en développement ont mis fin à l'appui et au traitement spécial dont les coopératives bénéficiaient, les obligeant à entrer en concurrence sur le marché ouvert avec des entreprises privées. Mais en même temps, la démocratisation a allégé le poids politique qui pesait sur les coopératives en leur permettant de fonctionner comme des organisations véritablement démocratiques dans l'intérêt de leurs membres plutôt que comme un prolongement des instruments de l'État.

83. L'OIT participe à plusieurs programmes interrégionaux destinés à promouvoir le développement de coopératives démocratiques et viables dans les pays en développement. Le Programme COOPNET vise à renforcer la capacité de gestion des coopératives en développant leurs ressources humaines et un deuxième programme complémentaire, COOPREFORM, est destiné à encourager le développement des coopératives grâce à des réformes législatives. Enfin, INDISCO travaille avec les communautés autochtones et tribales pour les aider à devenir autosuffisantes tout en respectant leurs valeurs, pratiques et cultures traditionnelles. Ces programmes sont déjà opérationnels dans un grand nombre de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. L'OIT a une longue tradition de recherche et de mise en oeuvre d'approches cohérentes et holistiques visant à promouvoir l'emploi productif et l'intégration sociale. Les coopératives demeurent un élément clé de cette mission.

La séance est levée à 17 h 45.